

Le vingt-huit mars deux mille vingt-six à dix heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints
au maire et Election des adjoints au maire**

Délibération n° 2026.03.28.037

Rapporteur : Georges DENEUVILLE

Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 22 mars 2026, il convient de fixer le nombre des adjoints au maire sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil. Le pourcentage ci-dessus constitue une limite maximale à ne pas dépasser.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- approuvent la détermination de 8 postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de **Monsieur Georges DENEUVILLE**, élu maire, les membres du conseil municipal ont été invités à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-7, L2122-7-2, L. 2122-8, L. 2122-12 et L 2122-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, après que le conseil municipal se soit prononcé sur le nombre de postes d'adjoints au maire, il y a lieu de procéder à l'élection des adjoints.

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit **HUIT** adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de **HUIT** adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **HUIT** le nombre des adjoints au maire de la commune.

Conformément à l'article L 2122.7 du C.G.C.T. les adjoints sont élus, parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

Le président fait appel à candidatures. Une seule liste est déposée.

La liste dont le candidat Guy BUSIDAN « placé en tête de liste » a déposé la liste suivante :

- | | |
|---------------------|----------------------|
| 1 – Guy BUSIDAN | 5 – Georges IOANNOU |
| 2 – Alexandra DELPY | 6 – Marie MAILLARD |
| 3 – Hassan HAMDANI | 7 – Laurent BATAÏA |
| 4 – Malika CHERIF | 8 – Sylvie IZQUIERDO |

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26
Absents excusés Représentés : 3
Absent : /

Date convocation :
24 mars 2026

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

14 AVR. 2026

Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Mikael LAURI, Betty BAUDET, Paola HUGUENIN, Soraya HADDAD, Mélanie BRANCO, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.

Étaient excusés représenté(es) : Laurent BATAÏA (pouvoir à H. HAMDANI), Bénédicte CHAPEAU (pouvoir à G. BUSIDAN), Sylvie OURGAUD (pouvoir à S. IZQUIERDO).

Absent : /

Secrétaire de séance : Marie MAILLARD

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 14 AVR. 2026

ID : 031-213102825-20260328-DEL22026037-DE



Il est procédé au vote.

Premier tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 7
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- 1 – Guy BUSIDAN → 22 voix
- 2 – Alexandra DELPY → 22 voix
- 3 – Hassan HAMDANI → 22 voix
- 4 - Malika CHERIF → 22 voix
- 5 - Georges IOANNOU → 22 voix
- 6 – Marie MAILLARD → 22 voix
- 7 – Laurent BATAÏA → 22 voix
- 8 – Sylvie IZQUIERDO → 22 voix

La liste menée par M. Guy BUSIDAN a obtenu 22 voix. Elle a donc la majorité absolue des suffrages. Les élus ci-dessous sont proclamés adjoints et immédiatement installés.

- 1 – Guy BUSIDAN
- 2 – Alexandra DELPY
- 3 – Hassan HAMDANI
- 4 - Malika CHERIF
- 5 - Georges IOANNOU
- 6 – Marie MAILLARD
- 7 – Laurent BATAÏA
- 8 – Sylvie IZQUIERDO

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste tels qu'ils figurent ci-dessus. En conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal est établi et approuvé comme joint.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Marie MAILLARD
Secrétaire de séance,

Georges DENEUVILLE
Maire,

Membres en exercice : 29
Membres présents : 29
Absents excusés Représentés : 3
Absent : /

Date convocation :
24 mars 2026

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

14 AVR. 2026

Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Mikael LAURI, Betty BAUDET, Paola HUGUENIN, Soraya HADDAD, Mélanie BRANCO, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.

Étaient excusés représenté(es) : Laurent BATAÏA (pouvoir à H. HAMDANI), Bénédicte CHAPEAU (pouvoir à G. BUSIDAN), Sylvie OURGAUD (pouvoir à S. IZQUIERDO).

Absent : /

Secrétaire de séance :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 031-213102825-20260328-DEL22026037-DE



DÉPARTEMENT
de la HAUTE-GARONNE

COMMUNE :

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE 8

LAUNAGUET

Effectif légal du conseil municipal
29

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux. L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-6-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	Monsieur	DENEUVILLE Georges	12/11/1962	22 mars 2026	1536	DENEUVILLE Georges
2	Premier adjoint	Monsieur	BUSIDAN Guy	17/11/1955	22 mars 2026	1536	MAILLARD Marie
3	Deuxième adjoint	Madame	DELPY Alexandra	17/08/1988	22 mars 2026	1536	
4	Troisième adjoint	Monsieur	HAMDANI Hassan	13/03/1965	22 mars 2026	1536	
5	Quatrième adjoint	Madame	CHERIF Malika	04/06/1959	22 mars 2026	1536	
6	Cinquième adjoint	Monsieur	IOANNOU Georges	09/09/1981	22 mars 2026	1536	
7	Sixième adjoint	Madame	MAILLARD Marie	20/03/1961	22 mars 2026	1536	
8	Septième adjoint	Monsieur	BATTAIA Laurent	02/02/1969	22 mars 2026	1536	
9	Huitième adjoint	Madame	IZQUIERDO Sylvie	06/09/1962	22 mars 2026	1536	
10	Conseiller municipal	Monsieur	PIACESI Serge	29/01/1942	22 mars 2026	1536	
11	Conseillère municipale	Madame	CHAPEAU Bénédicte	17/09/1960	22 mars 2026	1536	
12	Conseiller municipal	Monsieur	VARON Donatien	20/11/1960	22 mars 2026	1536	
13	Conseillère municipale	Madame	OURGAUD Sylvie	19/05/1964	22 mars 2026	1536	
14	Conseillère municipale	Madame	ESTIVALEZES Héliène	24/08/1967	22 mars 2026	1536	
15	Conseiller municipal	Monsieur	JAMMY Christophe	11/09/1967	22 mars 2026	1536	
16	Conseiller municipal	Monsieur	CHAUVIN Éric	24/03/1978	22 mars 2026	1536	
17	Conseiller municipal	Monsieur	LAURI Mikael	16/12/1984	22 mars 2026	1536	
18	Conseillère municipale	Madame	BAUDET Betty	28/10/1988	22 mars 2026	1536	
19	Conseillère municipale	Madame	HUGUENIN Paola	30/05/1990	22 mars 2026	1536	
20	Conseiller municipal	Madame	HADDAD Soraya	19/03/1993	22 mars 2026	1536	
21	Conseillère municipale	Madame	BRANCO Mélanie	01/12/1995	22 mars 2026	1536	
22	Conseiller municipal	Monsieur	GLEIZES Yann	12/01/1996	22 mars 2026	1536	
23	Conseiller municipal	Monsieur	PAQUELET Pascal	12/11/1955	22 mars 2026	1310	
24	Conseillère municipale	Madame	FARCY Marie-Claude	15/07/1960	22 mars 2026	1310	
25	Conseiller municipal	Monsieur	GALY Jean-Luc	05/09/1962	22 mars 2026	1310	
26	Conseiller municipal	Monsieur	THEBLINE Tanguy	25/10/1974	22 mars 2026	1310	
27	Conseillère municipale	Madame	DIEZ Caroline	14/11/1985	22 mars 2026	1310	
28	Conseiller municipal	Monsieur	RENARD Patrice	16/06/1964	22 mars 2026	464	
29	Conseillère municipale	Madame	MENECEUR Nadia	02/02/1989	22 mars 2026	464	

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Cachet de la mairie :

A Launaguet, le 28 mars 2026

Certifié par le maire,

